

RÉUNION DU 18 DÉCEMBRE 2017

L'an deux mille dix sept et le dix huit décembre à dix neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PELLET Marie-José**, Maire.

Date de la convocation : 11 décembre 2017

Date d'affichage de la convocation : 11 décembre 2017

Présents : Mme PELLET Marie-José, M. FOURNIER Claude, Mme SAUVELET Jacqueline, Mme VEYRET Marie-Josée, Mme FROMENT Valérie, M. BOURREL Christian, M. ROUSSEL Guillaume, Mme VOEUX-MONIN Béatrice, Mme MALIGORNE Karine, M. NÈGRE Éric, Mme MAZEL Marianne, M. TRENQUIER Vladimir

Procurations : Mme AUBEAU Ingrid à Mme VOEUX-MONIN Béatrice
M. BOISSIER Éric à Mme MAZEL Marianne

Secrétaire de séance : Mme VEYRET Marie-Josée.

Monsieur MARTINEZ José était absent aux 3 premières délibérations et a ensuite participé aux suivantes.

N°01/2017– APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2017

Madame le Maire donne lecture du procès verbal de la séance du conseil municipal du 27 novembre 2017 puis il est demandé au Conseil Municipal, d'approuver celui-ci.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote.

Vote : Oui à l'Unanimité

N°02/2017– ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2017

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 novembre 2017.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil municipal du 18 décembre 2017.
3. Ressources humaines : mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) suite aux évolutions réglementaires.
4. CCPS : révision des statuts communautaires selon l'article L. 5214-16 du CGCT,
5. Convention Mairie-Association Culturelle de l'Église Protestante Unie de Sommières et villages.
6. Convention pour l'utilisation ponctuelle du Temple de Junas par une association.
7. Convention pour l'utilisation ponctuelle de la salle polyvalente de Junas par une association.
8. Questions diverses

Le Conseil Municipal approuve cet ordre du jour à l'Unanimité.

N°03/2017– RESSOURCES HUMAINES : MISE EN PLACE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (R.I.F.S.E.E.P) SUITE AUX ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

Le conseil municipal

Sur rapport de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,